

COP24 : Quelles avancées ?

Sommaire

Mise en œuvre de l'Accord de Paris	2
Aperçu des discussions sur le financement climat.....	5
Le rôle des forêts.....	6
Le Rapport Spécial du GIEC (SR15) et la COP24.....	7
Parole aux étudiant-e-s dans le rôle d'observateurs	8
Agenda.....	10

Les attentes vis à vis de la COP 24 (24^e session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, Katowice, Pologne, décembre 2018) étaient grandes, notamment à la suite de la publication du rapport spécial du GIEC sur un réchauffement de 1.5°C (notre Lettre précédente). Dans le prolongement de l'Accord de Paris, trois enjeux sont centraux :

Premièrement, la finalisation du *rulebook*, c'est-à-dire les modalités de mise en œuvre de l'Accord de Paris. Il était urgent de préciser les règles relatives aux différents volets de l'Accord, notamment pour que les efforts de réduction d'émissions soient exprimés d'une manière comparable, qu'on puisse les additionner pour évaluer l'effort global, et qu'on puisse en vérifier la mise en œuvre pour la période 2020-2030.

Deuxièmement, il est crucial que les plans nationaux déposés par les Parties dans le cadre de l'Accord de Paris deviennent plus ambitieux, car le total de ceux qui ont été déposés jusqu'à présent ne permet pas d'atteindre les objectifs fixés au niveau mondial.

Enfin, la question du financement climatique international est un enjeu majeur des négociations. L'engagement des pays dits développés en faveur des pays en développement de fournir un financement d'au moins 100 milliards de dollars annuels à partir de 2020 est difficile à évaluer jusqu'à présent faute de règles précises. Cet engagement doit également être renforcé pour l'après 2020.

Dans cette Lettre, des négociateurs et des spécialistes belges reviennent sur ces enjeux et les résultats obtenus lors de deux semaines de négociations très intenses. Nous avons également donné la parole à des étudiants de l'ULB, de l'UCLouvain et de l'Institut Saint-Luc de Tournai. Ces jeunes partagent leurs points de vue et aident le lecteur à mieux saisir l'ambiance générale des négociations.

Nous vous souhaitons une agréable lecture de cette Lettre ainsi qu'une merveilleuse année 2019 !

Jean-Pascal van Ypersele, Bruna Gaino et Philippe Marbaix.



Wallonie
environnement



Awac

► Mise en œuvre de l'Accord de Paris

Rédaction : Etienne Hannon,
Chef de cellule Politique et Monitoring,
Service changements climatiques,
SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne
alimentaire et Environnement

L'adoption du « Paris rulebook » constitue l'un des principaux résultats de la COP24. De quoi s'agit-il ? La pleine mise en œuvre de l'Accord de Paris nécessite de définir un certain nombre de modalités pratiques, relatives aux différents volets de l'Accord. Ces modalités ont fait l'objet d'un travail technique mené au cours des deux dernières années, et il était convenu de les finaliser et de les adopter lors de cette session. Le respect de ce timing était important, notamment du fait que ces modalités concernent, entre autres, les « Contributions Déterminées au niveau National » (CDN), que les parties devront actualiser et communiquer avant 2020 [1]. Le « Paris rulebook » constitue en quelque sorte le guide de mise en œuvre pratique de l'Accord de Paris, et garantit sa bonne exécution. Il comprend notamment des dispositions en matière de :

- Format, contenu et temporalité des CDN ;
- Transparence (rapportage et examen des informations sur les émissions, l'action et le support, le suivi des progrès) ;
- Comptabilisation des réductions d'émissions ;
- « Approches coopératives » (y compris marchés du carbone) ;
- Adaptation (objectifs, communications,...) ;
- Support (financier, technologique, renforcement des capacités) ;
- Bilan périodique des progrès (« Global stocktake ») ;
- Vérification du respect des dispositions de l'Accord de Paris (« Comité facilitateur »).

La négociation du « Paris rulebook » a constitué un double défi, technique et politique. Le défi technique a consisté à élaborer en 2 ans cet ensemble volumineux de modalités, procédures et lignes directrices nécessaires à l'opérationnalisation de l'ensemble des volets de l'Accord de Paris (le mandat pour cette tâche avait été adopté il y a deux ans, lors de la COP22 à Marrakech). Mais le défi politique n'était pas moindre. Il s'agissait en effet de refléter dans ces décisions de mise en œuvre les fragiles équilibres sur lesquels se fonde l'Accord de Paris. Ceux-ci concernent notamment le degré de flexibilité accordé aux pays en développement dans l'exécution des différentes obligations. Par ailleurs, l'Accord de Paris ne règle pas tout et, le diable se cachant dans les détails, de nombreux points ont été âprement disputés par des parties aux contextes nationaux et aux intérêts parfois très divergents. Les principes inscrits dans la Convention-cadre (CCNUCC), qui reste le socle sur lequel se déroulent ces négociations, tels que l'équité ou les « responsabilités communes mais différenciées » et les « capacités respectives » [2], se sont ainsi invités dans les discussions.

Malgré le travail préparatoire réalisé au cours des deux dernières années, de nombreuses questions étaient toujours en suspens au moment d'ouvrir la COP24. La plupart des difficultés, en lien notamment avec la transparence du support financier, la différenciation [3], la planification de l'adaptation ont pu être aplanies au fil des jours (et des nuits) de négociation. Les négociateurs ont néanmoins été contraints de jouer les prolongations, de fortes divergences étant apparues en toute fin de COP sur les textes relatifs aux « approches coopératives » (marchés). La priorité de nombreuses parties à ce sujet, dont l'Union européenne, est d'assurer l'intégrité environnementale du système (c'est-à-dire d'éviter les doubles-comptages et autres échappatoires compromettant la réalisation de réductions d'émissions « réelles »), à l'inverse d'un certain nombre de parties qui sont en faveur d'un système le moins régulé possible. La question de l'éventuel report des quotas d'émissions hérités de la période « Kyoto » [4], qui représentent un volume considérable, a également fait l'objet de débats difficiles entre pays qui disposent de ces quotas (et ont un intérêt économique à pouvoir les valoriser dans le cadre de l'Accord de Paris), et les parties soucieuses de ne pas compromettre les réductions réelles d'émissions du fait des échappatoires rendues possibles par une surabondance de droits d'émissions hérités du passé.

Finalement, un « package deal » a pu être conclu, et le Paris rulebook a été adopté (sans la partie relative aux approches coopératives et aux marchés, reportée à la COP25), mettant définitivement sur les rails l'Accord de Paris. La balle est maintenant résolument dans le camp des parties, dont la première tâche consistera, dans le courant de l'année 2019, à actualiser et communiquer leur CDN.

Détails complémentaires et références (*):

[1] Lors de la COP21 (2015), il a été décidé que les Parties devront ensuite fournir une mise à jour de leur CDN tous les 5 ans. Rappelons que l'Accord de Paris est en vigueur depuis fin 2016 (il devait être ratifié par au moins 55 pays représentant 55% des émissions planétaires, voir unfccc.int/process/the-paris-agreement/what-is-the-paris-agreement). Les périodes couvertes par les CDN ne sont pas identiques pour tous les pays ; pour l'Union Européenne, l'engagement porte sur les émissions entre le 1 janvier 2021 et le 31 décembre 2030. Une harmonisation des dates a été discutée à la COP24, mais concerne les périodes à partir de 2031.

[2] Ces termes proviennent de l'article 3 de la CCNUCC (1992) et sont repris dans d'autres articles de la Convention. L'article 3 précise explicitement qu'« il appartient, en conséquence aux pays développés parties d'être l'avant-garde de la lutte contre les changements climatiques et leurs effets néfastes ». Des concepts de coopération équitable figurent dans des accords plus anciens, mais le principe de « responsabilité commune mais différenciée » apparaît avec la déclaration de Rio sur l'environnement et le développement, en 1992. Voir climat.be/index.php?clD=1364, et pour une analyse détaillée : L. Rajamani, Rev. of European Community & International Environmental Law (2000). DOI : 1467-9388.00243

[3] Dans le contexte de la CCNUCC, la « différenciation » fait référence aux obligations et engagements distincts entre les pays développés et ceux en développement, et à certaines dispositions spécifiques pour les pays les moins avancés et/ou les plus vulnérables (voir note [2] ci-dessus).

[4] Pour plus d'informations sur le Protocole de Kyoto voir : bit.ly/unfccc_int_process. La deuxième période d'engagement dans le cadre du protocole de Kyoto couvre 2013-2020 ; elle est établie par un amendement adopté à Doha en 2012, mais celui-ci n'est pas entré en vigueur à ce jour faute de ratification suffisante (voir bit.ly/2RmToIV). L'éventuelle possibilité pour des parties de « reporter » des quotas (droits d'émettre) issus du protocole de Kyoto pour « remplir des engagements dans le cadre de l'Accord de Paris » (ce qui affaiblirait ces engagements) fait partie des questions relatives aux marchés qui n'ont pas été réglées à la COP24 (bien qu'antérieure à l'Accord de Paris, une intéressante analyse de ces droits d'émissions a été publiée par Morel et Shishlov en 2014, voir bit.ly/1P22wNQ).

(*) Ces détails complémentaires sont en partie rédigés par la Plateforme, et n'engagent donc pas les auteurs.

Dialogue 'Talanoa'

Outre le 'Paris rulebook', le 'Dialogue Talanoa'[1] constituait l'autre principal point d'attention de la COP24. La tenue de ce dialogue résulte d'une décision prise lors de la COP21, concomitante à l'adoption de l'Accord de Paris. La COP avait alors décidé d'organiser en 2018 un « dialogue de facilitation » entre les Parties pour faire le point sur les efforts collectifs déployés par les Parties en vue d'atteindre l'objectif de température de l'Accord de Paris, et d'éclairer les parties pour l'établissement de leurs « Contributions Déterminées au niveau National » (CDN). La COP23 avait permis de dessiner les contours et modalités de ce dialogue, rebaptisé par la présidence fidjienne 'Dialogue Talanoa'. L'objectif d'un tel dialogue est, au travers de l'échange et du partage d'expériences, de bâtir la confiance et une compréhension commune des enjeux, permettant de prendre les décisions adéquates pour le bien commun.

Dans la pratique, le 'Dialogue Talanoa' s'est déroulé en deux phases successives : une phase préparatoire, qui s'est déployée tout au long de l'année et s'est clôturée pendant la 1^{re} semaine de la COP, et une phase politique, lors de la 2^e semaine. La phase préparatoire a été largement basée sur diverses contributions écrites, soumises par les parties et diverses institutions, et les échanges lors des diverses réunions et tables rondes thématiques. Ce dialogue a été articulé autour de 3 questions clés : « Where are we? », « Where do we want to go? », et « How do we get there? ».

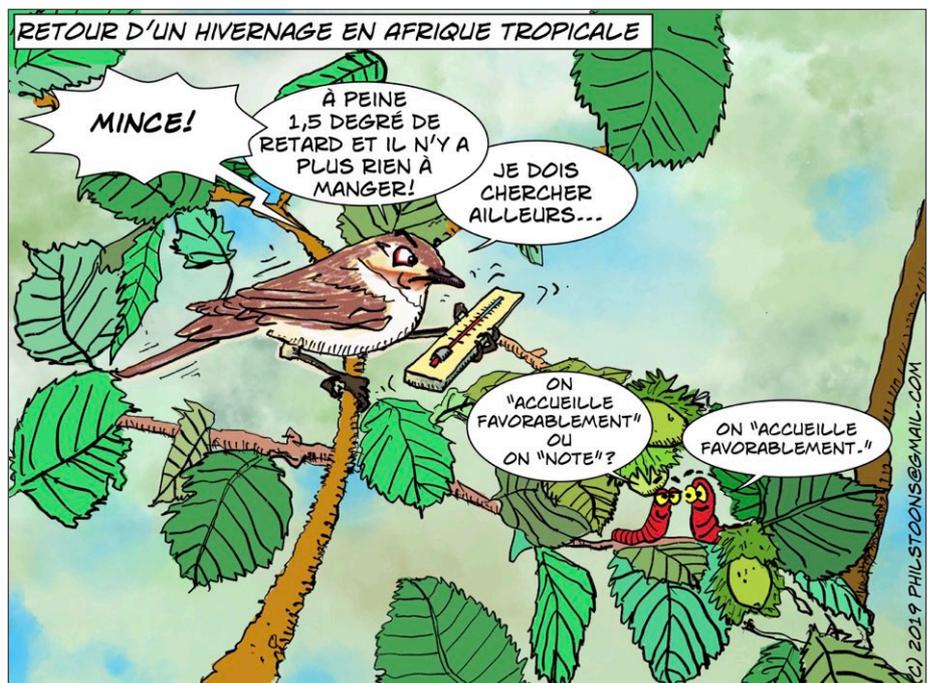
Le rapport spécial du GIEC sur les implications d'un réchauffement d'1.5°C a constitué l'input scientifique majeur dans ce processus [2]. Il contient en effet des éléments de réponse, issus de la science la plus récente, à chacune de ces trois questions. En particulier, il livre un message sans ambiguïté sur les conditions à réunir pour avoir une chance de maintenir le réchauffement planétaire sous la barre des 1.5°C. Le rapport spécial indique notamment que pour atteindre cet objectif, il conviendra de réduire les émissions nettes mondiales de dioxyde de carbone d'environ 45 % en 2030 par rapport à 2010 et d'atteindre des émissions nettes nulles vers 2050 [3]. Cela nécessite des transformations systémiques rapides et d'une ampleur sans précédent. Lors de la COP24, ce rapport a fait l'objet d'une large publicité. Il a été présenté formellement par le président du GIEC et les présidents de ses trois groupes de travail lors d'un événement spécial organisé le mardi 4 décembre, en présence de nombreux contributeurs au rapport. Les parties ont eu l'occasion de poser des questions et d'exprimer leurs réactions. Le rapport spécial a ensuite été à nouveau présenté lors de la séance de clôture de la phase préparatoire du Dialogue Talanoa, et également pendant la phase politique. Dans l'ensemble, les parties ont exprimé leur reconnaissance au GIEC, pour avoir livré cette contribution scientifique essentielle en un temps record, et ont manifesté leur grande préoccupation par rapport aux informations contenues dans le rapport spécial, et le sens de l'urgence qui devrait se refléter dans l'action. Quelques parties, très minoritaires mais néanmoins importantes, se sont toutefois montrées plus critiques, voire sceptiques, par rapport aux résultats de ce rapport. L'Arabie saoudite a ainsi souligné que, compte tenu des nombreuses lacunes dans les connaissances scientifiques au sujet des changements climatiques, il était prématuré de tirer des conclusions définitives. La Chine a de son côté insisté sur le fait que les objectifs de température et d'atténuation (réduction des émissions) restent ceux qui ont été inscrits dans l'Accord de Paris, et qu'il n'est pas question de s'écarter de cette ligne. Les USA et la Russie se sont également montrés réticents à tirer des conclusions de ce rapport.

Au final, le Dialogue Talanoa a abouti à un rapport de synthèse, résumant les messages issus des nombreuses contributions à ce processus, dont le rapport spécial du GIEC, autour des trois questions clés mentionnées

[1] Le terme 'Talanoa' réfère, dans la tradition fidjienne, à un processus de dialogue inclusif, participatif et transparent. Pour plus d'informations sur le Dialogue Talanoa voir : unfccc.int/fr/topics/plate-forme-du-dialogue-talanoa-2018

[2] Voir l'article de Jean-Pascal van Ypersele : 'Le Rapport Spécial du GIEC (SR15) et la COP24', dans la suite de cette Lettre.

[3] Pour les scénarios où le réchauffement planétaire ne dépasse pas, ou peu, un réchauffement planétaire de 1.5°C par rapport au niveau préindustriel. Dans ces scénarios, les émissions des autres gaz à effet de serre diminuent en général fortement sur cette période (voir Lettre 11, article « 1.5°C : les conclusions du GIEC », pages 4 et 5 et le résumé pour les décideurs (SPM) du Rapport spécial du GIEC : ipcc.ch/report/sr15). A l'horizon 2050 et dans ces scénarios, il n'est donc pas nécessaire de réduire les émissions jusqu'à zéro pour l'ensemble des gaz à effet de serre au niveau mondial (pour le total en équivalent CO₂). Cependant, un objectif d'émissions nulles pour le total des gaz à effet de serre (GES) en 2050 peut être pertinent pour les pays développés, et est d'ailleurs retenu dans la Stratégie européenne présentée le 28 novembre 2018 (ec.europa.eu/clima/policies/strategies/2050_en).



Bien qu'une large majorité de pays souhaitait « accueillir favorablement » le rapport du GIEC, les réticences de l'Arabie saoudite, soutenue par quelques autres pays, n'ont permis que de « noter » la publication du rapport (plus d'information en page 7). Dessin: Philippe Martin

ci-dessus. La décision « coupole » de la COP (1/CP.24) [1] contient une section reflétant la tenue et les résultats du Dialogue Talanoa. Cette décision encourage notamment les parties à prendre en considération les résultats de ce dialogue dans la préparation de leur CDN. Les présidences de la COP23 (Fidji) et de la COP24 (Pologne) ont également établi une déclaration [2], le « Talanoa call for action », qui fait écho aux résultats scientifiques et aux profondes préoccupations qui en découlent (l'action tarde et la « fenêtre d'opportunité » se rétrécit), et appelle les gouvernements et les acteurs non-étatiques à accélérer et intensifier leurs actions.

[1] Pour les décisions adoptées à la COP voir : unfccc.int/event/cop-24#eq-47

[2] Pour lire la déclaration, voir : cop23.com.fj/talanoa-call-action

D'autres avancées

Outre l'adoption du « Paris rulebook » et la conclusion du « Dialogue Talanoa », la COP24 a aussi permis d'enregistrer des progrès dans certaines thématiques. On notera en particulier quelques avancées sur la question toujours sensible du financement climatique international [3], dans la foulée du dialogue ministériel de haut-niveau qui s'est tenu à ce sujet. Sur le terrain de l'action à court-terme, les discussions dans le cadre du « Bilan 2018 de l'ambition et la mise en œuvre pré-2020 [4] » ont abouti à un appel urgent aux pays développés à rehausser le niveau de leur support financier et technologique.

[3] Voir l'article de Lucas Demuelenaere 'COP24 : Aperçu des discussions sur le financement climat', dans la suite de la lettre.

[4] Pour l'ambition et la mise en œuvre des 'stocktakes' pré-2020 voir : unfccc.int/topics/pre-2020

Une autre avancée, dans laquelle la Belgique a joué un rôle notable, concerne la « Plateforme des communautés locales et des peuples autochtones [5] ». Cette plateforme, établie en 2015 lors de la COP21, constitue une réponse à la nécessité de prendre en considération, dans la prise de décision en matière d'action climatique, les droits et besoins spécifiques des peuples autochtones et communautés locales. Lors de la COP24, un « groupe de facilitation » de cette plateforme a été créé, comprenant pour moitié des représentants d'organisations de peuples autochtones, et dont l'objectif est de rendre cette plateforme opérationnelle et de faciliter l'exécution de ses fonctions (qui concernent essentiellement le partage de connaissances, le renforcement des capacités, et l'intégration des savoirs et pratiques traditionnelles dans la conception des programmes et plans d'action climatiques nationaux).

[5] Les peuples autochtones prennent la parole grâce à une nouvelle plate-forme : bit.ly/unfccc_int_peuples_autochtones

Certaines initiatives ou déclarations prenant place en marge de la COP méritent aussi d'être soulignées, même si elles ne s'inscrivent pas formellement dans les résultats de la COP. On peut ainsi noter l'appel au renforcement de l'ambition climatique [6] par la « High Ambition Coalition [7] ». Dans leur déclaration, la trentaine de pays signataires réaffirment leur détermination à augmenter leur niveau d'ambition, à la lumière de la science, et la nécessité d'accélérer la mise en place des mesures de réponse, le support financier, et la mobilisation de l'investissement. La Belgique n'a toutefois pas été en mesure de se joindre à la liste des pays signataires, en raison de l'opposition de la Région flamande.

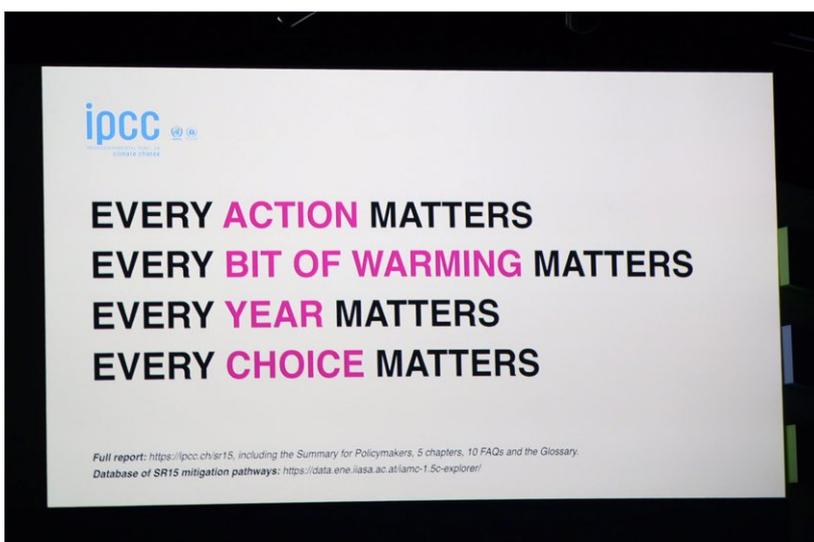
[6] Statement on stepping up climate ambition : bit.ly/2CAISLJ

[7] Une coalition de pays développés et des pays en développement, qui a émergé lors de la COP21, et qui a largement contribué au succès de cette COP et à l'adoption de l'Accord de Paris.

Notons enfin la déclaration sur la transition juste « Solidarity and Just Transition Silesia Declaration » [8], portée par la présidence polonaise de la COP24 et signée par un grand nombre de parties [9], qui plaide pour la prise en considération des impératifs sociaux (transition équitable et création d'emplois décents et de qualité) dans la mise en place des politiques climatiques.

[8] Solidarity and Just Transition Silesia Declaration : bit.ly/cop24govpl_Solidarity

[9] Liste des signataires : bit.ly/cop24govpl_List_of_Leaders



Présentation du rapport spécial du GIEC : le message aux délégués était clair (événement spécial SBSTA-GIEC pendant la COP24, voir page 7, article de J.-P. van Ypersele).

Photo : Kiara Worth, IISD/ENB

► Aperçu des discussions sur le financement climat

Rédaction : Lucas Demuelenaere,
Expert Coopération Internationale

Service changements climatiques, SPF Santé publique,
Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement

La question du financement de la lutte contre les changements climatiques est un point central des négociations se déroulant dans le cadre de la Convention climat. Elle représente en effet la clé devant permettre une ambition accrue de l'ensemble des Parties et doit, ultimement, permettre d'atteindre les objectifs de l'Accord de Paris. A la COP21, les pays développés ont en effet reconfirmé leur volonté de mobiliser 100 milliards d'US\$ par an de 2020 à 2025, afin de soutenir les efforts des pays en développement pour lutter contre les changements climatiques [1], et de continuer ces efforts par la suite.

Conférence la plus importante depuis la signature de l'Accord de Paris, la COP24 était également cruciale pour plusieurs points liés au financement climatique. Outre les lignes directrices données aux multiples organes et Fonds multilatéraux créés dans le cadre de la Convention climat, les points principaux abordés au cours de cette vingt-quatrième Conférence des Parties peuvent être classés en deux catégories :

- Les points techniques, liés au Programme de travail de l'Accord de Paris [2], à savoir les méthodologies de rapportage des flux de financement climatique international. Ces règles couvrent l'article 9.5 (le rapportage ex-ante, sur les projections de financement climat qui sera fourni dans le futur) et 9.7 (le rapportage ex-post, sur le financement climat déjà fourni) [3] de l'Accord de Paris. Les discussions sur ces points spécifiques ont été particulièrement difficiles, opposant d'une part les pays en développement, principalement intéressés d'obtenir une transparence et une comparabilité maximale sur le financement climat public qui leur est fourni et de l'autre les pays développés, soucieux de préserver une relative flexibilité sur la manière dont ils peuvent rapporter leurs efforts, et qui sont soumis à des cycles budgétaires stricts. Le langage convenu dans le contexte des deux parties de l'Article 9 est relativement permissif : dans le cas du rapportage ex-ante, les pays développés sont invités à rapporter des informations sur les flux de financement futurs « si disponibles » (notamment afin d'éviter de préjuger d'exercices budgétaires futurs), tandis que le financement ex-post laisse, entre autres, le choix aux pays développés de rapporter leurs prêts en utilisant leur valeur nominale (« face value ») ou leur équivalent-don (« grant equivalent ») [4]. L'accord obtenu sur ces deux points constitue néanmoins une modeste avancée vers une relative convergence de la manière de concevoir le financement climatique sous la Convention.

- Les points plus politiques, liés aux promesses de dons des pays développés et à leur avenir. Point sensible des négociations climat, le futur de l'objectif des 100 milliards d'US\$ a en effet été l'objet de longues discussions. A Paris, les Parties se sont en effet engagées à déterminer ensemble un nouvel objectif collectif de financement à partir d'un plancher de 100 milliards d'US\$, sans toutefois préciser qui serait concerné, quelles sources de financement (publiques, privées, autres) seraient incluses et quand cet objectif serait fixé. A première vue anodin, la date de début (et de fin) du processus devant déterminer ce nouvel objectif est toutefois porteur d'enjeux importants : l'élargissement de la base des pays donateurs sera en effet abordé lors des discussions sur l'objectif post-2025, tout l'enjeu étant alors d'y refléter les évolutions économiques mondiales les plus récentes. A Katowice, il a été décidé de commencer à discuter des détails de ce nouvel objectif en 2020, à l'occasion de la COP26.

Notons également qu'à côté de ces négociations, la COP24 a également été l'occasion pour de nombreux acteurs d'annoncer ou de réitérer leur détermination de financer la lutte contre les changements climatiques. Outre la levée de fonds record qu'a réussi à réaliser le Fonds pour l'Adaptation pour 2019 (129 millions d'US\$, notamment grâce à une contribution de la Belgique), l'Allemagne s'est ainsi distinguée en annonçant vouloir doubler sa contribution au Fonds Vert pour le Climat [5] à l'occasion du prochain cycle de réapprovisionnement de cet important fonds. De leur côté, neuf banques multilatérales de développement majeures ont également signalé qu'elles aligneraient leurs activités avec les objectifs de l'Accord de Paris [6].

[1] Pour plus d'informations au sujet du financement climatique international consultez notamment : Romain Weikmans (2018) : bit.ly/COP24controversefinancements

[2] En anglais 'Paris Agreement Work Programme'. Pour plus d'informations à ce sujet, référez-vous à l'article d'Etienne Hannon ci-dessus ou au site du Service fédéral climat : bit.ly/PAWPclimatebe

[3] Pour plus d'informations sur ces questions techniques, consultez notamment : IFDD (2019), *Guide des négociations internationales*, disponible en ligne : bit.ly/guideCOP24

[4] Pour un aperçu compréhensif des difficultés liées au rapportage des flux de financement climat, voyez notamment : Weikmans, R., Roberts, J.T. (2017) « The international climate finance accounting muddle: is there hope on the horizon? », *Climate and development*, disponible en ligne sur bit.ly/climatefinanceRWeikmans

[5] Pour aller plus loin au sujet du Fonds Vert pour le Climat, consultez notamment : greenclimate.fund/home

[6] Pour consulter cette déclaration, voyez : bit.ly/MDBs_ebrd

► Le rôle des forêts

Rédaction : André GUNS

Conseiller changement climatique, Agence wallonne de l'air et du climat (Awac)

Les forêts sont un des sujets des négociations climatiques, notamment en raison de l'objectif ultime de neutralité carbone de l'Accord de Paris [1], mais aussi parce que dans plusieurs pays les forêts nationales constituent un puits de carbone, qui stocke annuellement une part significative des émissions totales de gaz à effet de serre, et que ces pays estiment donc légitime d'en tenir compte dans le cadre de leurs objectifs climatiques.

La comptabilisation de ce secteur dans le cadre des engagements climatiques vise spécifiquement les émissions et séquestrations anthropiques. Il convient donc de ne comptabiliser que la part liée à une intervention humaine, en la distinguant de la croissance « naturelle » des forêts. Selon les règles adoptées pour la mise en œuvre du Protocole de Kyoto, seule une partie limitée (qui ne pouvait dépasser environ 15%) de la séquestration totale de carbone par les écosystèmes nationaux pouvait ainsi être prise en compte par rapport aux objectifs de réduction [2]. Cette comptabilisation du secteur est également nécessaire pour que toute diminution éventuelle des puits, par exemple en cas d'usage accru de la biomasse à des fins énergétiques, soit comptabilisée.

Les Accords de Paris ne prévoient pas de règles communes de comptabilisation de la contribution des forêts, comme c'était le cas pour le Protocole de Kyoto. Le secteur est cependant repris dans les décisions adoptées à la COP24 concernant la transparence du rapportage et l'utilisation de méthodologies d'inventaire communes. Ceci est une étape importante qui permettra, via quelques calculs, de comparer objectivement les efforts de réduction, même si les pays utilisent des années de références ou des méthodes de comptabilisation différentes dans leurs Contributions Déterminées au niveau National [3].

À l'initiative de la Présidence polonaise de la COP24, une déclaration ministérielle assez générale au sujet des forêts a également été adoptée [4]. Elle plaide pour l'accélération des actions visant au maintien et au renforcement des puits à l'horizon 2050, encourage les scientifiques à poursuivre leurs recherches sur les puits de carbone et encourage les parties prenantes à montrer leur ambition et leurs engagements. Cette déclaration non contraignante ne représente cependant pas un engagement formel, contrairement à une Décision de la COP. En outre, d'autres textes, comme les Objectifs de Développement Durable ou le Plan Stratégique des Nations Unies pour les forêts, fixent tous deux des objectifs et efforts à délivrer d'ici 2030. La date de 2050 citée dans la déclaration n'apparaît donc pas comme un renforcement d'ambition. Cette déclaration qui ne fixe aucun objectif précis a donc comme principal intérêt de rappeler le rôle des forêts dans le processus et a d'ailleurs reçu peu d'échos durant la COP.

Enfin, la COP24 a confirmé la mise en œuvre du processus REDD+ (Reducing Emissions from Deforestation and forest Degradation [5]), dont les règles ont été adoptées lors des COP précédentes. Trente-quatre pays en développement, dont le Brésil et l'Indonésie, ont maintenant soumis leur niveau de référence, qui représente un état des lieux de la forêt et de son évolution probable, ce qui permettra de comptabiliser leurs efforts et d'octroyer des financements en vue de lutter contre le déboisement.

[1] Article 4 : « parvenir à un équilibre entre les émissions anthropiques par les sources et les absorptions anthropiques par les puits de gaz à effet de serre au cours de la deuxième moitié du siècle ». Le reboisement, et plus généralement toute mesure de gestion qui permet d'augmenter le stockage de carbone dans les sols ou la végétation, par rapport à ce qu'il serait sans ces mesures, constitue une « émission négative » qui peut contrebalancer une partie des émissions de CO₂ (fossiles ou dues au déboisement), mais dans certaines limites. L'interprétation à donner à l'article 4 de l'Accord de Paris pose cependant des questions (voir Lettre 3, note 10).

Nous reviendrons plus en détail sur les forêts et les flux de carbone dans le cadre d'une prochaine Lettre.

[2] Voir notamment la décision 16/CMP1 (2005), paragraphe 1(h) et page 7 note 5 (qui mentionne 85% pour la part 'naturelle'). Cette limite concerne le puits de carbone associé à la gestion des forêts, hors reboisement. Source : unfccc.int/resource/docs/2005/cmp1/eng/08a03.pdf

[3] La nécessité de préciser les règles de comptabilisation est abordée dans l'article *Mise en œuvre de l'Accord de Paris* en page 2. Une description détaillée des décisions sort du cadre de cette Lettre ; ces décisions ont été prises par les parties à l'Accord de Paris et sont disponibles en version préliminaire (-/CMA.1 : bit.ly/2Qts3pV)

[4] The Ministerial Katowice Declaration on Forests for the Climate : bit.ly/cop24govpl_Forests. La Belgique a soutenu cette déclaration.

[5] Voir unredd.net/about/what-is-redd-plus.html

► Le Rapport Spécial du GIEC (SR15) et la COP24

Rédaction : Jean-Pascal van Ypersele,
responsable de la Plateforme wallonne pour le GIEC, professeur à l'UCLouvain

Lors de l'adoption de l'Accord de Paris, la COP21 avait invité le GIEC à produire pour 2018 un rapport spécial [1] sur les conséquences d'un réchauffement planétaire de 1.5°C et sur les mesures possibles pour éviter de dépasser ce niveau. Ce rapport a été adopté en octobre dernier, et a fait l'objet de la 11ème Lettre de la Plateforme Wallonne pour le GIEC (PWG - plateforme-wallonne-giec.be/lettre11.pdf).

Il devait constituer une des contributions-clés au « Dialogue Talanoa » destiné à faciliter la mise à jour et le relèvement de l'ambition des plans nationaux visant à mettre en œuvre l'Accord de Paris (voir le texte d'Etienne Hannon).

Si de nombreux discours ministériels ont fait allusion au rapport du GIEC et à l'urgence d'agir plus résolument au vu de ses conclusions, il faut constater que cette COP a été la première depuis longtemps où le Président du GIEC n'a pas été invité à prendre la parole lors de la session d'ouverture de haut niveau. L'Organe de conseil scientifique et technologique (SBSTA) n'a pas non plus trouvé un consensus pour exprimer son appréciation à propos du contenu du rapport du GIEC. Une très large majorité des pays souhaitait « accueillir favorablement » (« welcome ») le rapport, tandis que l'Arabie saoudite voulait se limiter à « noter » la publication du rapport, en prétextant que ce dernier mentionnait des incertitudes et des connaissances imparfaites à propos de certains sujets. On pouvait se douter que cela allait arriver à la COP24, puisque l'Arabie saoudite, représentée par les mêmes délégués au GIEC et à la COP24, s'était battue pour que ces aspects soient mis en avant dans le résumé pour les décideurs du rapport du GIEC (voir l'article de Bruna Gaino dans la Lettre de la PWG n°11, et le très intéressant article [2] de Matt Hope à propos de ces délégués).

Les Etats-Unis (sur la base d'instructions reçues directement de la Maison Blanche !), le Koweït et la Russie ont soutenu la position de l'Arabie saoudite.

Beaucoup espéraient que la COP24 soit un moment-clé pour que des pays annoncent des plans climatiques plus ambitieux que ceux déposés à Paris. On sait en effet mieux encore aujourd'hui, suite au Rapport Spécial du GIEC sur un réchauffement de 1.5°C, que les plans actuels sont très insuffisants. Le résultat sur ce point est très décevant: dans la principale décision [3] cadre de la COP24, le GIEC est juste remercié d'avoir fourni à temps son rapport (demandé par la COP21), sans aucune référence concrète à ses conclusions.

Le texte de cette décision contient également de vagues appels à relever le niveau d'ambition, alors que l'urgence est là. Cela tient sans doute en partie au fait que le pays hôte, la Pologne, n'est pas prêt à se détacher du charbon, la pire source de CO₂ et l'une des pires pour la pollution de l'air. Le Ministre polonais de l'environnement, Henryk Kowalczyk, patron du Président de la COP24 Michal Kurtyka, déclarait dans une interview juste avant Katowice : « Nous n'avons pas l'intention de rouvrir les discussions sur le relèvement des ambitions climatiques. Sinon, nous fixerions de nouveaux objectifs avant d'atteindre les objectifs actuels » [4].

En fait, l'urgence climatique impose les deux : se donner les moyens d'atteindre les objectifs déjà annoncés, tout en les renforçant à la lumière des rapports du GIEC.

Personne n'a mieux compris cela que les jeunes qui se mobilisent de plus en plus pour le climat, dont Greta Thunberg [5], la jeune suédoise de 15 ans qui parle de l'urgence climatique avec une force morale peu commune. La contribution des étudiant(e)s à cette Lettre est également vivifiante.

Cela me donne beaucoup d'espoir.



Greta Thunberg et Jean-Pascal van Ypersele. Photo : PWG

[1] Le rapport peut être consulté à l'adresse : ipcc.ch/sr15/

[2] Matt Hope, "Countries that Blocked 'Welcoming' of Major Climate Science Report at UN Talks have Dozens of Delegates with Ties to Oil, Gas, and Mining", bit.ly/desmogMattHope, consulté le 18 décembre 2018.

[3] Decision 1/CP.24, dont la partie du texte qui se réfère au GIEC est disponible ici : bit.ly/unfccc_CP24 (consulté le 18 décembre 2018).

[4] Interview par Aneta Wiczerzak-Krusińska publiée dans le supplément à « Rzeczpospolita », 3 décembre 2018, pages 11-13 (traduction libre depuis l'anglais).

[5] Greta Thunberg (Sweden, @GretaThunberg, voir son discours à la COP24 : youtu.be/VFkQSGyeCWg).

► Parole aux étudiant·e·s dans le rôle d'observateurs

Des étudiant(e)s de l'ULB [ulbinsidecops.com/2018---cop24.html] et de l'UCLouvain [accrédités grâce à Greenfacts (ASBL)] ont participé à la COP 24 en tant qu'observateurs. Des élèves de l'Institut secondaire Saint-Luc de Tournai étaient aussi présents avec leur enseignante. Nous leur avons demandé de nous faire part d'un commentaire, d'un point de vue, ou simplement de leurs impressions. Nous remercions tous ceux qui ont répondu, dans un délai très court.

Coordinatrice : Bruna Gaino

La question de la transition au cœur des négociations

Laurence Drèze

Etudiante en Administration Publique spécialisation « politiques de durabilité », UCLouvain

Dans la nuit du 15 au 16 décembre, la COP24 aboutissait finalement à un accord sur les stratégies d'implémentation de l'Accord de Paris. Alors que certains parlent d'un franc succès, d'autres sont fort déçus. Il faut dire que bien que les 196 pays présents aient réussi à se mettre d'accord, le contenu des textes adoptés laisse à désirer : d'abord, le rapport spécial du GIEC, pourtant alarmant, n'est pas reconnu, ensuite, aucun grand pays n'a encore rehaussé son niveau d'ambition en ce qui concerne les contributions nationales. Ayant eu la chance de suivre cette COP de l'intérieur et ayant étudié les sciences politiques, je me suis naturellement intéressée aux négociations entre les États que j'ai pu observer certains négocier parfois des heures durant à propos d'un ou deux mots pour finalement finir à quatre heures du matin sans avoir pu faire de grandes avancées. Les États souhaitaient trouver un accord, là n'est pas la question. Cependant, les négociations piétinaient, chaque État essayant de défendre son économie tout en participant à la COP24. Or, la tâche n'est pas aisée lorsque l'économie d'un pays repose en large partie sur les énergies fossiles. En effet, toute la question est de savoir comment opérer la transition vers une société dite « verte » sans créer de choc brutal. Pour cela, à moins que nos sociétés de consommation ne changent soudainement de mentalité, il s'agit dans un premier temps de compenser les mesures anti-émissions par des politiques vertes leur étant ajustées et ainsi permettre de faire évoluer nos modes de vies plus en douceur. Réaliser une transition harmonieuse pour tous n'est pas simple, surtout lorsque le temps presse comme maintenant. Cependant, il semble nécessaire de garder à l'esprit les paroles du Secrétaire Général de l'ONU : « [...] je ne doute pas que vous serez nombreux à être déçus par la fin de cette COP, je le serai peut-être aussi, mais l'important c'est de ne jamais baisser les bras [...] » [António Guterres, Secrétaire Général des Nations Unies, le 14 décembre 2018 à la COP24 lors d'une rencontre avec les organisations observatrices.]

La reconnaissance des Peuples autochtones

Juliette Garain

Diplômée en Sociologie et en Etudes européennes, ULB

Arrivée pour la première semaine de cette COP, j'ai été particulièrement surprise par la forme qu'a pris cette conférence sur le climat. Habituee au décryptage du fonctionnement à l'échelle de l'Union Européenne, je savais que les discussions allaient être longues et fastidieuses mais j'ai été surprise par l'absence apparente de dialogue entre les États. Il n'y avait presque de place que pour des déclarations successives des différentes parties, qui ne se répondaient pas. Ce fonctionnement onusien permet de comprendre la lenteur des négociations climatiques mais n'est pas pour autant dépourvu de résultats car il permet de fournir des lignes directrices, bien qu'encore peu ambitieuses, sur les engagements à prendre. Ces engagements sont destinés à être observés par les États, mais forment également la base des engagements par des groupements non étatiques, comme les villes et régions, qui ont déjà démontré leur rôle dans la lutte contre les changements climatiques. Ce qui m'a le plus marqué, lors de cette COP 24, c'est d'avoir pu être présente lors de la décision historique du samedi 8 décembre : la reconnaissance des Peuples autochtones comme négociateurs à part entière. Pour la première fois, les Nations Unies ont accordé à une entité non-étatique le droit de s'asseoir à la table des négociations ; il me semble qu'il s'agit là d'une reconnaissance qui démontre une certaine forme de capacité de l'UNFCCC à s'adapter face à de nouvelles exigences.

Les COPs, quand osera-t-on poser les vraies questions?

François Herinckx

Ingénieur électro-mécanicien orientation énergie, ULB

De retour de la COP24 qui vient de s'achever, c'est beaucoup de sidération et de la colère qui dominent. On se demande à quoi on joue. Certes les règles d'application de l'Accord de Paris ont trouvé consensus, évitant la mort de ce dernier, mais tout le reste semble manquer : le renforcement des ambitions des pays, sans lequel l'objectif de 1.5°C tombe totalement à l'eau, n'a pas eu lieu. Le GIEC a reçu de simples remerciements pour avoir rendu son rapport à temps mais, dans le même temps, les conclusions de ce dernier ne sont, elles, reprises nulle part. Ce décalage inouï, entre urgence d'agir et lenteur des négociations, montre les limites du système onusien, qui est très lourd. Car au fond, on se rend compte là-bas d'une chose : chaque État s'assied à la table avec des intérêts économiques qui ne se discutent pas. Et compte tenu du paradigme néolibéral décomplexé, aucun n'est prêt à accepter de sacrifier son développement économique pour arrêter l'hémorragie en cours. Les pays riches désirent maintenir coûte que coûte leur croissance tandis que les pays pauvres rêvent de faire démarrer la leur. Seulement personne, à l'exception des États-Unis, de la Russie et de l'Arabie saoudite, n'a le courage de revendiquer cette vérité, et tout le monde semble heureux de pouvoir se cacher derrière ces trois mauvais élèves qui s'assument. On invoque alors le découplage entre émissions et croissance – qui dans les faits ne s'observe pas –, les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique comme les outils providentiels d'un changement à venir. Malheureusement, force est de constater qu'en 24 éditions de COP, les émissions n'ont jamais cessé d'augmenter, rendant les prophéties de décarbonation de moins en moins crédibles. A mon sens, leur ascension se poursuivra tant que les COP continueront d'éviter la douloureuse question de la croissance, mot tabou qu'on ne retrouve nulle part ou presque.

La COP 24, un marathon ?

Olivier Dikuta

Etudiant en Administration Publique, UCLouvain

Sponsorisée par de grandes entreprises polluantes, la COP débute comme un marathon : tout le monde semble prêt à relever le défi, enthousiaste à l'idée de débiter les négociations et de trouver la solution qui mettra tout le monde d'accord. Après deux-trois foulées, les participants se rendent vite compte que cela sera plus difficile que prévu. Certains pourraient regretter de s'être engagés mais une fois que l'on commence... on doit aller jusqu'au bout. Il y a toute une foule (scientifiques, ONG, citoyens, jeunes, activistes, ...) qui leur rappelle l'importance de cette course, les soutient, les encourage et compte sur eux. Dans une course, il y a différents types de coureurs. Chacun court à son propre rythme et certains essayent de l'imposer aux autres. Ceux qui veulent aller lentement vont porter une grande attention au langage, aux termes utilisés ; ils vont essayer d'obtenir une certaine flexibilité dans la lecture des textes, histoire que ceux-ci ne soient pas trop contraignants. Ensuite, il y a tout un groupe qui n'a pas pu obtenir les premiers ravitaillements et qui attend des autres qu'ils partagent avec eux, sans quoi ils n'arriveront pas à atteindre la ligne d'arrivée... Malheureusement les concepts de partage et d'entraide semblent difficiles à appliquer lorsqu'une deuxième course, celle de la croissance économique et du capitalisme, se joue en parallèle. Et enfin, d'autres coureurs, déjà fortement touchés par le réchauffement climatique, ont décidé d'être ambitieux, pour battre le record. En effet, les derniers « records » : les précédents accords et les efforts promis ne sont pas à la hauteur du dernier rapport du GIEC. Certains coureurs oublient parfois qu'au final tout le monde fait partie de la même équipe. Le dicton « l'union fait la force » est donc mis de côté pour « que le meilleur gagne ». La médaille d'or, ce n'est pas pour tout de suite...

Pourquoi emmener mes étudiants à la COP24 ?

Anne-Laure Vandenbroucke

Professeur à l'Institut Saint-Luc secondaire de Tournai

Comme beaucoup (voir les 75 000 personnes qui ont marché pour le climat le 2 décembre), j'ai conscience que nos comportements doivent impérativement changer si nous voulons sauver notre Terre... Changer les habitudes, la façon de vivre d'une société prend énormément de temps. Malheureusement, ce temps nous ne l'avons plus... En travaillant avec mes élèves sur les divers enjeux du réchauffement climatique, je leur donne les clés pour être des écocitoyens, des consommateurs. Je sème des graines. Je suis certaine que la majorité d'entre elles germeront... À défaut d'avoir des représentants politiques audacieux, nous avons avec nous une jeunesse qui désire vivre et qui est prête à vivre autrement !! Déambuler dans les couloirs de la COP24 avec mes élèves fut l'occasion d'en comprendre le fonctionnement mais, surtout, de rencontrer des négociateurs et de discuter avec eux. Nous avons réalisé que la délégation belge, en nous octroyant nos accréditations, compte vraiment sur la jeunesse, sur nous. Ce que nous retenons de ces échanges : continuons d'y croire, faisons bouger nos élus locaux, travaillons avec eux et ensemble pour faire bouger l'échelon supérieur et ainsi de suite jusqu'à atteindre la cime. Bref, c'est par vous qu'on y arrivera !

En agissant dans notre vie de tous les jours, en faisant du développement durable un style de vie, on contamine nécessairement nos proches, nos collègues, nos voisins. Soyons le moteur d'aujourd'hui !

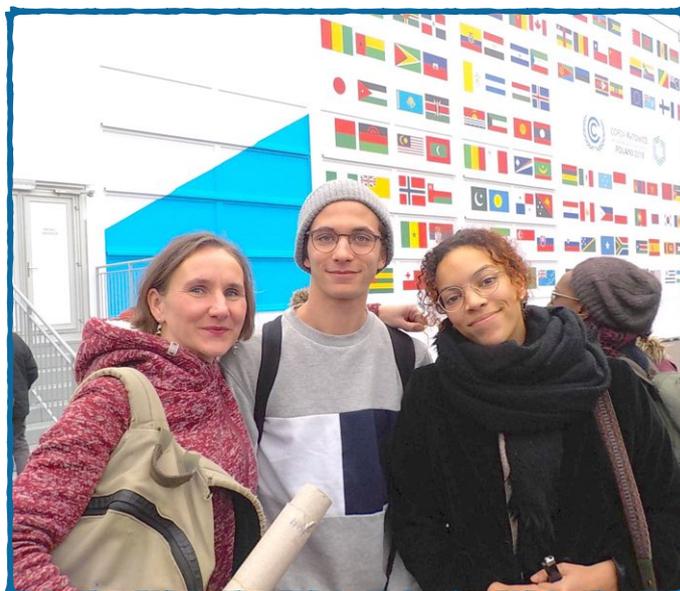
Un autre monde pour discuter de notre monde !

Benjamin Van Bocxlaer

Etudiant géographe en deuxième année master en sciences et gestion de l'environnement, à finalité sciences, ULB

Une fois passé le portique de sécurité, j'avais chaque jour le sentiment de rentrer dans un autre monde, tant il y avait une concentration énorme de personnes confinées dans un même endroit, et tant je n'avais jamais vu un espace aussi grand et couvert, où l'on pouvait parcourir d'énormes distances pour se rendre d'un endroit à l'autre. Dans cet autre monde, toutes ces personnes, malgré leurs métiers différents, discutent ni plus ni moins de la réalité future de notre planète, de notre quotidien, du monde même auquel vous et moi appartenons. Etre observateur à la COP24 ne fut pas chose aisée pour moi. En effet, je ne savais plus où donner de la tête tant il y avait de catégories d'événements différents : séances plénières, side-events, événements organisés aux différents pavillons, sans parler des personnalités que vous pouviez croiser pour aller d'un événement à l'autre. J'avais par moments le sentiment de me retrouver à une foire/salon d'exposition des changements climatiques plutôt que d'assister à des conférences sous le patronyme des Nations Unies. Toutefois, ayant réalisé à ce jour un parcours dans les sciences exactes et donc en charge du suivi des événements relatant les changements climatiques à la COP24, je fus assez étonné de constater que, hormis l'incontournable rapport spécial sur un réchauffement de 1.5°C du GIEC, il y avait peu d'événements abordant directement ces changements. La redondance de l'utilisation des dias de présentation des résultats du rapport à la fois en séance plénière mais aussi lors de side-events, comme le « Climate Science for Policy » du GIEC, était quelque peu frustrante. Néanmoins, force est de constater que cette répétition n'a pas suffi à convaincre toutes les parties présentes à la COP de l'urgence à prendre en compte ce rapport.

Pour aller plus loin : bit.ly/ulbinsidecops_bvb



Le professeur Anne-Laure Vandenbroucke avec ses étudiants Maya Pecher (auteure du dessin de couverture de cette Lettre) et Diego De Brabandère à Katowice.

Photo : A.-L. Vandenbroucke

► Agenda

Deux rapports spéciaux seront publiés en 2019 : l'un concerne l'océan et la cryosphère, l'autre concerne un ensemble de sujets faisant le lien entre les terres (dégradation, gestion...) et le climat. Le GIEC publiera également un rapport qui vise à compléter les Lignes directrices en matière d'inventaires nationaux de gaz à effet de serre que le GIEC prépare à l'attention de la Convention. Les relectures par les experts sont terminées ou quasiment terminées pour ces trois rapports (il n'est plus possible de s'inscrire, en date de publication de cette Lettre, pour y participer). La prochaine étape est la relecture de la version finale, à propos de laquelle seuls les gouvernements peuvent introduire des remarques, et ce uniquement à propos du Résumé pour les décideurs (sauf pour le rapport relatif aux méthodologies d'inventaires, ou bien si une erreur est identifiée dans un chapitre). Dans ce cadre, les remarques sont envoyées par le point focal, Mme Vanderstraeten (SPP Politique scientifique fédérale). Le Résumé pour les décideurs de chaque rapport sera ensuite approuvé ligne par ligne en séance plénière. **En ce qui concerne le 6^e rapport d'évaluation (AR6), qui paraîtra en 2021 et 2022, la première relecture par experts sera ouverte à la fin du mois d'avril.** Les principales échéances d'ici au mois d'août sont précisées ci-dessous.

Echéances relatives à une contribution aux travaux du GIEC

28 janvier - 24 mars 2019	Relecture de l'ébauche finale du rapport méthodologique sur les inventaires nationaux de gaz à effet de serre (Refinement 2019) [relecture par les gouvernements].
29 avril - 23 juin 2019	Relecture de la première ébauche de la contribution du Groupe de travail I à l'AR6 [relecture par les experts]. L'inscription sera possible avant le début de la période de relecture : https://www.ipcc.ch/working-group/wg1/
29 avril - 23 juin 2019	Relecture du résumé pour les décideurs du rapport spécial du GIEC sur les changements climatiques et les terres [relecture par les gouvernements en vue de la séance plénière du GIEC où le rapport sera présenté pour adoption, 13-17 août].
14 juin - 9 août 2019	Relecture du résumé pour les décideurs du rapport spécial du GIEC sur les océans et la cryosphère [relecture par les gouvernements en vue de la séance plénière du GIEC où le rapport sera présenté pour adoption, 20-23 septembre].

Prochaines réunions du GIEC

Du 8 au 12 mai 2019, Kyoto (Japon)	49 ^e session plénière. L'objet principal de cette réunion est l'adoption du rapport méthodologique sur les inventaires nationaux de gaz à effet de serre (Refinement 2019) .
Du 13 au 17 août 2019 (à confirmer)	50 ^e session plénière. L'objet principal de cette réunion est l'approbation ligne par ligne du Résumé pour les décideurs du rapport spécial du GIEC sur les changements climatiques et les terres et l'adoption de ce rapport.
Du 20 au 23 septembre 2019, Principauté de Monaco	51 ^e session plénière. L'objet principal de cette réunion est l'approbation ligne par ligne du Résumé pour les décideurs du rapport spécial du GIEC sur les océans et la cryosphère et l'adoption de ce rapport.



Une partie de la délégation belge à Katowice pour la COP24. Photo : PWG

Pour télécharger les Lettres précédentes et d'autres informations liées à la Plateforme ou au GIEC : plateforme-wallonne-giec.be
Inscription pour recevoir les futures Lettres : lettre@plateforme-wallonne-giec.be avec le sujet « abonnement »